

## **27/03/2018 Rendre plus transparent et plus efficace le cycle d'adoption de la législation européenne – Anne Sander (LR, PPE, Fr)**

Anne Sander (LR, Est) s'est réjouie de l'adoption, le 27 mars en commission de l'Emploi et des Affaires sociales, de l'avis portant sur la mise en place de l'accord interinstitutionnel relatif à l'amélioration de la réglementation, pour lequel elle était le rapporteur du Groupe PPE.

Cet accord vise à revoir l'ensemble du cycle d'adoption d'une législation européenne, pour le rendre plus transparent et plus efficace, et ainsi mieux répondre aux besoins et aux attentes des citoyens, comme des entreprises.

« L'adoption de ce texte est un pas dans la bonne direction. C'est un changement complet de paradigme que nous proposons. Du « plus légiférer », nous passons au « mieux légiférer » », se félicite Anne Sander.

« Nous demandons notamment l'application d'un test « PME », tout au long du travail de rédaction d'une loi, afin d'adapter la future réglementation aux petites et moyennes entreprises. Trop souvent, les règles sont pensées pour la minorité visible, les grands groupes. Nous devons inverser la tendance ! » Insiste Anne Sander

« Nous insistons aussi sur la nécessité de mettre en place, au niveau européen, un examen annuel de la charge réglementaire. Il contribuera à lutter contre cette fâcheuse tendance qu'ont certains États de systématiquement « sur » transposer l'acquis communautaire ! » a conclu Anne Sander.